



**HAL**  
open science

## Pour commencer, il y a 'formule' et 'formule'

Silvia Palma

### ► To cite this version:

Silvia Palma. Pour commencer, il y a 'formule' et 'formule'. Meulleman, Machteld Claire; Palma, Silvia; Theissen, Anne. *Liber Amicorum: clins d'oeil linguistiques en hommage à Emilia Hilgert*, ÉPURE - Éditions et Presses universitaires de Reims, pp.231-245, 2020, 978-2-37496-107-1. hal-02980723

**HAL Id: hal-02980723**

**<https://hal.univ-reims.fr/hal-02980723>**

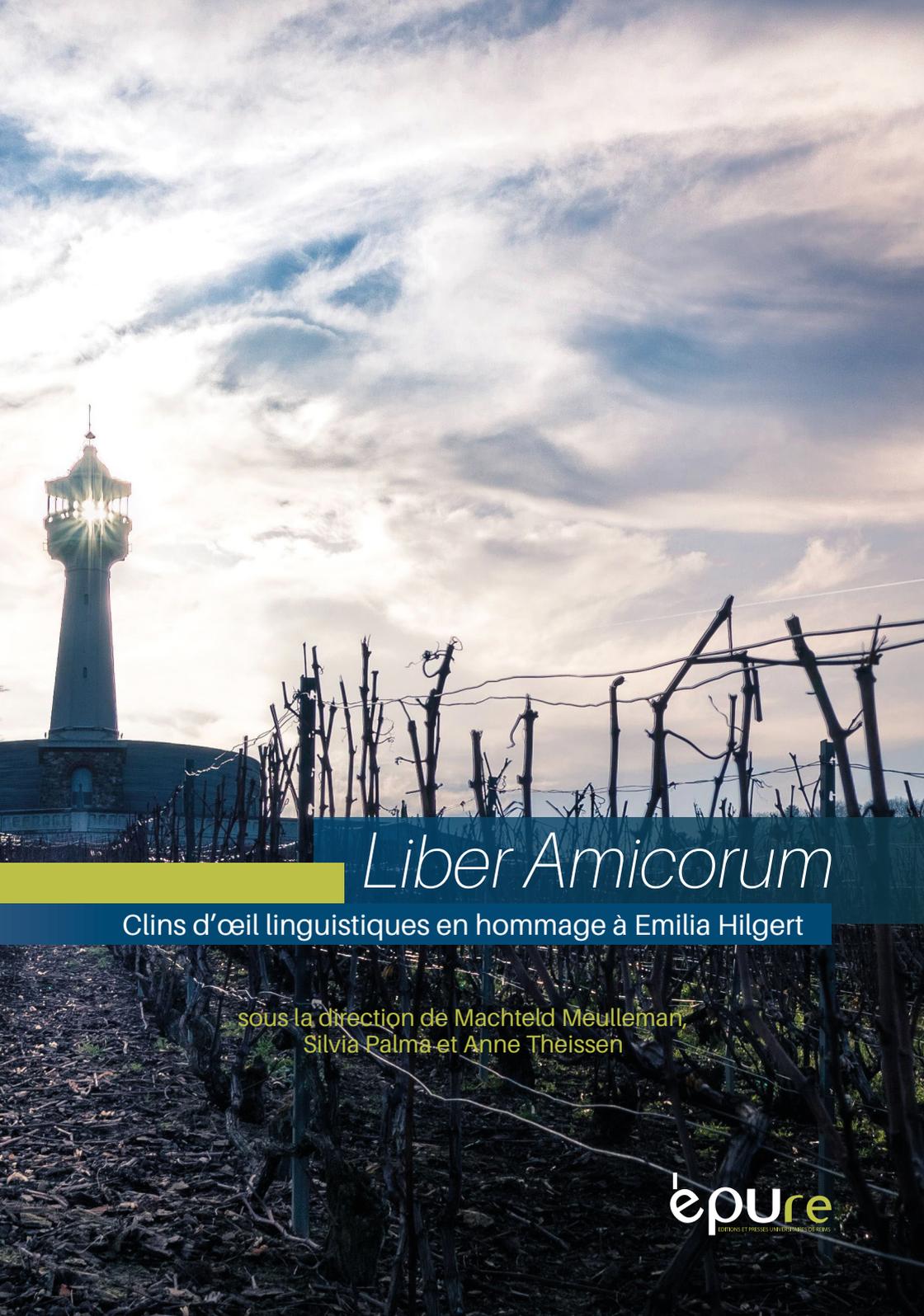
Submitted on 27 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



# *Liber Amicorum*

Clins d'œil linguistiques en hommage à Emilia Hilgert

sous la direction de Machteld Meulleman,  
Silvia Palma et Anne Theissen

l'épure  
EDITIONS ET PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES

Document extrait de *Liber Amicorum* :  
*Clins d'œil linguistiques en hommage à Emilia Hilgert*  
sous la direction de Machteld Meulleman, Silvia Palma et Anne Theissen

Ouvrage publié avec le concours du Centre Interdisciplinaire de Recherche  
sur les Langues Et la Pensée (CIRLEP, EA 4299), Université de Reims  
Champagne-Ardenne

Photo de couverture : Vincent Duparc / Conception graphique © Éditions  
et presses universitaires de Reims

ISBN : 978-2-37496-107-1

**l'epure**  
ÉDITIONS ET PRESSES UNIVERSITAIRES DE REIMS

**ÉPURE - Éditions et presses universitaires de Reims • 2020**

Bibliothèque Robert de Sorbon

Avenue François-Mauriac / CS40019 / 51 726 Reims Cedex

[www.univ-reims.fr/epure](http://www.univ-reims.fr/epure)

Diffusion FMSH – CID

18-20 rue Robert-Schuman / 94 220 Charenton-le-Pont

[www.lcdpu.fr/editeurs/reims](http://www.lcdpu.fr/editeurs/reims)



Ce document est mis à disposition selon les termes de la Licence  
Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de  
Modification 4.0 International.

# Pour commencer, il y a *formule et formule*

**Silvia Palma**

Université de Reims Champagne-Ardenne – CIRLEP (EA 4299)

silvia.palma@univ-reims.fr

## Introduction

L'utilisation de la notion de formule en linguistique s'avère difficile à cerner. Ses limites sont relativement diffuses, comme on peut le constater en parcourant les travaux des divers auteurs se servant de cette notion. Ce sont justement les contours diffus de la notion de formule qui nous ont conduits, à l'initiative d'Emilia Hilgert, à organiser à l'université de Reims une journée d'études consacrée à la pertinence de la notion de formule en linguistique, en novembre 2019<sup>1</sup>. L'objectif de ce texte n'est pas de résumer le contenu des communications présentées à cette occasion – qui devraient faire prochainement l'objet d'une publication – mais de rappeler brièvement la richesse de la notion et de choisir ensuite une approche spécifique pour l'analyse d'un cas particulier.

Depuis quelque temps, la formule *Que sea ley* (que cela devienne loi / que ce soit légal), devenue la devise des partisans de la légalisation de l'avortement en Argentine, connaît un incroyable essor. L'ampleur

---

1. Cette manifestation a été organisée en collaboration avec l'USIAS (Université de Strasbourg), dans le cadre de l'axe *Res per Nomen* du CIRLEP EA 4299 (Centre Interdisciplinaire de Recherches sur les Langues et la Pensée). Nous avons eu le plaisir d'écouter Charlotte Schapira, Marc Bonhomme, Martin Riegel, Élise Louviot, Pascale Massé-Arkan, Pierre Frath, Daciana Vlad et Emilia Hilgert.

des manifestations en faveur de ce projet a même fait l'objet d'un film documentaire<sup>2</sup> qui retrace la lutte, toujours en cours, pour obtenir cette légalisation. Le titre du film en espagnol, vous l'aurez deviné, est justement *Que sea ley*.

Après un rapide rappel des différentes acceptions de la notion de *formule* dans les dictionnaires, nous nous arrêterons sur l'approche linguistique proposée par Krieg-Planque (notamment 2009), que nous mettrons en relation avec la notion de *petite phrase* développée par Le Séac'h (notamment 2015). Ces deux perspectives théoriques s'avèrent particulièrement opérationnelles pour le type de cas qui nous occupe.

## Petit tour d'horizon des définitions des dictionnaires

Un rapide tour d'horizon du côté des dictionnaires permet de constater la grande variété de sens que le mot *formule* peut prendre.

Le *Larousse* en ligne propose :

- Forme précise et invariable de paroles destinées à être présentées, récitées en certaines occasions : *Réciter la formule d'un serment. Formule magique.*
- Expression concise et rigoureuse, résumant des données scientifiques.
- Manière de procéder pour sortir d'une difficulté, pour agir au mieux : *Un travail à horaire aménagé, c'est une bonne formule.*
- Expression nette, précise, condensée d'une idée ; slogan : *Formule publicitaire.*
- Manière, façon de parler, tournure : *Une formule évasive.*
- Expression toute faite, stéréotype, cliché : *N'user que de formules dans un éditorial.*
- Manière de concevoir, d'agencer, de présenter un service, un spectacle, etc. (S'emploie parfois suivi d'un nom apposé) : *Une nouvelle formule de crédit. Séjour en formule club.*
- Imprimé de modèle standard qui sert à certaines formalités administratives : *Formule de mandat.*
- Façon de parler, expression consacrée par l'usage en matière de politesse.

---

2. « *Que sea ley* », Juan Solanas, 2019 (distribué en France sous le nom « Femmes d'Argentine », présenté en séance spéciale au festival de Cannes 2019).

Sont ensuite précisées les acceptions de *formule* dans les domaines suivants : diplomatique, logique, mathématique, pharmaceutique et sportif, que nous ne traiterons pas ici.

*Le Petit Robert* (2016) commence par regrouper les différentes acceptions en deux grandes familles :

1) *Expression convenue* :

« Paroles rituelles qui doivent être prononcées dans certaines circonstances pour obtenir un résultat (en religion, magie). »

« Expression consacrée dont le code des convenances, des coutumes sociales prescrivent l'emploi dans certaines circonstances. »

2) *Expression concise résumant un ensemble de significations* :

« Expression concise, générale (souvent symbolique) définissant avec précision soit des relations fondamentales entre termes qui entrent dans la composition d'un tout, soit les règles à suivre pour un type d'opération. »

« Schéma de composition artistique propre à une époque, une école, etc. »

« Expression concise, nette et frappante d'une idée ou d'un ensemble d'idées »

« Mode d'expression considéré dans sa valeur stylistique »

*Le Portail lexical en ligne* – Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL) – propose de son côté, une tripartition. À côté des deux premiers groupes d'acceptions, proches de ceux figurant dans *le Petit Robert*, nous trouvons ici une catégorie supplémentaire :

A. Modèle d'expression réglé par des normes.

1. *DR*. Modèle qui sert à la rédaction d'actes juridiques de même nature. *Formule de testament; formule exécutoire*. (...)

2. Paroles rituelles que l'on est tenu de prononcer dans certaines circonstances. *Formules sacramentelles, incantatoires*. (...)

3. Expression consacrée par la politesse, les convenances, les coutumes sociales. *Formule de politesse* : (...)

4. Imprimé type mis à la disposition du public en vue de certaines formalités administratives. *Formule de mandat, de télégramme, de déclaration de revenus* : (...)

5. *P. anal.* Catégorie de voitures participant à des compétitions de vitesse aux caractéristiques techniques définies.

B. Contenu exprimé de façon concise.

1. *Langage courant*

a) Expression concise d'une idée ou d'un ensemble d'idées. Synon. *Aphorisme, précepte, sentence, slogan*. (...)

b) Expression toute faite. Synon. *cliché*

2. *Domaine scientifique*

[Sont ensuite précisées les acceptions de formule dans les domaines suivants : anatomique, botanique, chimique, mathématique, pharmacologique et physiologique, que nous ne reprenons pas ici.]

C. Type de méthode ou de programme. *Chercher, trouver, adopter une formule, la bonne formule*.

Lors de notre étude sur la formule en tant qu'outil de l'analyse du discours, nous avons constaté d'une part, que les différents éléments indiqués dans les définitions des dictionnaires apparaissent souvent imbriqués. D'autre part, il est à noter que ces définitions suggèrent une délimitation claire entre ce qui constitue une formule et ce qui ne l'est pas, alors que la réalité linguistique s'avère bien plus complexe.

## Le caractère formulaire : une notion graduelle

Lorsqu'on étudie les éléments idiomatiques d'une langue, on se trouve vite confronté à la notion de *figement*<sup>3</sup>. Malgré les différences terminologiques constatées dans les travaux des experts, tous semblent d'accord pour affirmer le caractère graduel de cette notion. La gradualité est également de mise dans le cas des formules.

Nous préférons éviter le terme *figement* et parler plutôt de *caractère formulaire* pour les cas qui nous occupent, dans le but de restreindre le champ d'action de la notion.

Les formules semblent relever davantage du domaine du discours que de celui de la langue, tout le moins dans le sens choisi par les auteurs que nous aborderons dans cette étude<sup>4</sup>.

3. Un relevé intéressant des définitions de *figement* est proposé dans Krieg-Planque (2009 : 66-67).

4. De manière volontairement simplifiée, nous pouvons considérer que les collocations, les locutions et les proverbes relèvent davantage de la langue, alors que les formes détournées des locutions et des proverbes, les formules (au sens par exemple de Krieg-Planque) et les petites phrases se placent clairement au niveau du discours. Pour des raisons de place, nous ne développerons pas davantage ici ce point complexe.

D'une part, il semble légitime de se demander si ce qui prime dans une formule – et ce qui permet notamment aux sujets parlants de la reconnaître comme telle – c'est sa forme ou bien son sens. Ou si, en réalité, ces deux aspects sont inextricablement liés. Bien entendu, plus la formule sera invariable, plus elle sera facile à reconnaître<sup>5</sup>.

D'autre part, même si une formule semble clairement figée au moment de son apparition (par exemple dans le cas d'un slogan publicitaire, politique ou syndical), il se peut – et c'est même souvent le cas – qu'elle évolue, donnant lieu à des détournements ou à des variations (par exemple en modifiant la catégorie grammaticale de l'élément clé de la formule ou en le remplaçant par un synonyme).

Enfin, il se peut que la séquence préexiste formellement à son accès au rang de formule. Il s'agit alors d'un usage particulier qui viendra cristalliser un contenu, une nuance spécifique.

### Focus sur la notion de *formule* proposée par Krieg-Planque (2009, 2011)<sup>6</sup>

La définition de *formule* proposée par Krieg-Planque (2009 : 7) s'inspire notamment des travaux de Fiala et Ebel (1983), eux-mêmes basés sur la notion de formule proposée par Faye (1972)<sup>7</sup> :

Par *formule* nous désignons un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire. Ainsi, par exemple, nous pouvons considérer que les formulations « mondialisation », « mondialiser », « anti-mondialisation », « anti-mondialistes », « anti-mondialisme », « alter-

5. Il existe également des séries d'exemples construits sur la base d'un même moule ou schéma syntaxique. Pour l'étude détaillée de ce type de cas cf. notamment Anscombe (2011), Montoro del Arco (2011), Riegel (1987).

6. Nous ferons notamment référence dans ce travail à Krieg-Planque (2009) pour ce qui est des aspects méthodologiques.

L'approche proposée par cette auteure présente de nombreux points de convergence avec les travaux de Maingueneau (1991, 1992, 2005) ainsi qu'avec ceux appartenant à l'école brésilienne d'analyse du discours, par exemple les études dans le cadre de la « sémantique de l'événement » proposée par Guimarães. Un exemple particulièrement intéressant de ces liens est la longue interview de Krieg-Planque publiée dans Motta et Salgado (2011).

7. Faye ayant étudié l'utilisation de la formule « État total » et Fiala et Ebel, celles de « Überfremdung » et « xénophobie » (cf. bibliographie).

mondialistes », etc. constituent des variantes d'une même formule – la formule « mondialisation », dont l'étude serait utile pour comprendre la façon dont les débats sur l'état des rapports sociaux se sont déroulés à la charnière des xx<sup>e</sup> et xxi<sup>e</sup> siècles.

Pour ce qui est du *figement* et du type d'unité lexicale pouvant constituer une formule, l'auteure précise (Krieg-Planque, 2009 : 63-64) :

La formule a un caractère figé. Nous entendons par là que la formule est portée par une forme signifiante relativement stable (...). De ce fait, la séquence identifiée comme *formule* peut être – et à cela on s'attend le plus – une forme lexicale simple (« humanitaire », « *pereštroïka* », « immigration »), dont le caractère figé est tautologique. Mais elle peut aussi être une unité lexicale complexe, une unité lexico-syntaxique, ou une séquence autonome (« phrase »), toutes trois tendanciellement figées.

Un peu plus loin, l'auteure nuance tout de même la portée de la notion de figement (*op. cit.* : 69-70) :

La formule a un caractère figé, par lequel elle s'identifie à une matérialité linguistique particulière. Pour autant, l'attitude qui préside à l'analyse d'une formule ne doit pas être d'un formalisme absolu. En effet, d'abord, la formule existe aussi à travers les multiples paraphrases dont elle est la cristallisation [...] Il faut souligner cependant que si la formule existe aussi à travers ses paraphrases, elle n'existe pas en dehors d'une séquence figée bien identifiée qui les condense. [...] La seconde raison de ne pas adopter une attitude exclusivement formaliste tient au fait que la séquence identifiée comme formule peut connaître des variantes. Ces variantes peuvent correspondre, à l'intérieur d'une même série lexicale, à des simples modifications morphologiques (« la banlieue », « les banlieues ») ou morpho-syntaxiques (« les exclus », « l'exclusion », ou encore « excluant » dans « une société excluante »). Elles peuvent également correspondre, dans le cas des séquences supérieures à l'unité lexicale simple, à des opérations de commutation aboutissant à des syntagmes nouveaux dont seule l'analyse en contexte permet de dire s'il s'agit réellement de variantes d'une même formule (ainsi « purification ethnique », « nettoyage ethnique »

et « épuration ethnique » apparaissent-elles à l'analyse comme les variantes d'une même formule [...]).

Le deuxième trait constitutif de la formule est sa *concision*, caractéristique qui lui permet de circuler facilement (Krieg-Planque, 2009 : 73) :

C'est la concision qui permet à la formule d'être réaffirmée ou refusée en bloc, de devenir partie intégrante d'une argumentation. D'où une tendance des textes qui représentent des enjeux socio-politiques forts à circuler sous la forme condensée d'une séquence qui est supposée en résumer la teneur : la séquence « *I have a dream* » – et ses versions françaises « Je fais un rêve » ou moins fidèlement « J'ai fait un rêve » – fait circuler avec elle un ensemble complexe de positions qu'elle condense, dont elle porte à elle seule le poids, et dont elle tient lieu dans les discours qui la reprennent ».

Un autre trait de la formule est le fait de *constituer un référent social* :

En tant que référent social, la formule est un signe qui évoque quelque chose pour tous à un moment donné [...]. La « notoriété » du signe, pour parler comme les professionnels du *marketing*, est ainsi une condition nécessaire à l'existence « formulaire » de ce signe (ou « mot » ou « séquence »). Les critères qui permettent de dire qu'un signe est notoire sont nombreux, et aucun d'entre eux n'apporte à lui tout seul une réponse définitive [...] l'accroissement de la fréquence de ce signe, à travers le temps sur un corpus stable [...], la productivité lexicale, dans laquelle nous pouvons inclure les défigements et les mots-valises, [...] que ce signe soit attesté dans des types de discours variés, oraux comme écrits, savants et ordinaires [...] la formule est connue en tant qu'elle désigne quelque chose, elle réfère, elle renvoie au monde.

Enfin il est essentiel de mentionner le *caractère polémique de la formule* (Krieg-Planque, 2009 : 103-104) :

C'est parce qu'elle constitue un enjeu, parce qu'elle met en jeu l'existence de personnes, parce qu'elle est porteuse d'une valeur de description des faits politiques que la formule est objet de polémiques. En

polémiquant autour d'elle, les acteurs-locuteurs ne polémiquent pas « pour rien », ils polémiquent pour une mise en description du réel<sup>8</sup>. Ainsi, on peut chercher à imposer une vision à travers une formule, mais aussi à réfuter une formule créée ou utilisée par un adversaire politique.<sup>9</sup>

Il nous semble important d'ajouter ici une caractéristique, *le caractère prescriptif*, signalée par Le Séac'h (2015 : 133) à propos des *petites phrases*, mais qui s'avère également adaptée dans le cas de la formule :

[...] la signification cachée des petites phrases est presque toujours opérationnelle, elles contiennent une instruction implicite, elles prescrivent un comportement ou une attitude.

Le Séac'h (2015 : 19-20) propose également une classification très pertinente des petites phrases, que nous rappelons brièvement ici. Elle nous permettra ensuite de situer le cas particulier qui nous occupe :

*Petites phrases impératives ou directives* : elle prescrivent un comportement ou une attitude. Leur construction la plus naturelle repose sur un verbe à l'impératif [...].

*Petites phrases assertives ou déclaratives* : la forme la plus élémentaire de la petite phrase est une pure énonciation du genre « La propriété, c'est le vol ». La petite phrase assertive semble fonctionner au premier degré. N'est-elle pas trop pauvre, alors, pour raconter un fait marquant ? Assurément pas. Les formes tautologiques en sont la preuve : lorsque Laurent Fabius dit [à propos de François Mitterand] : « Lui c'est lui, moi c'est moi », il ne se contente pas d'enfoncer une porte ouverte.

*Petites phrases rimées ou à répétition interne* : les rimes, anaphores, parallélismes, et autres formes de répétition ont un effet puissant et désormais bien documenté : en donnant une impression d'aisance cognitive, elles inspirent le sentiment du vrai [...].

---

8. En ce sens, les formules se distinguent assez clairement des slogans publicitaires, de certains titres de films ou de livres ou de répliques devenues « cultes », qui eux, sont généralement dénués d'enjeux socio-politiques.

9. Des études très intéressantes ont été consacrées à l'utilisation de la formule en tant qu'euphémisme (cf. Bonhomme et Horak, 2009).

*Petites phrases emphatiques* : l'emphase souligne une idée par l'emploi d'un mot qui, dans son sens propre, la dépasse. Plus largement, on qualifiera d'emphatique une petite phrase délibérément exagérée pour créer de l'émotion chez l'auditeur [...].

*Petites phrases burlesques* : [...] on considérera comme « burlesques » des petites phrases bouffonnes, ridicules ou résolument excessives. Leur comique est souvent volontaire, mais pas toujours [...].

*Petites phrases négatives* : le discours politique contemporain est très souvent négatif [...].

*Petites phrases en langues étrangères* : [...] ces phrases sont généralement très brèves. Au-delà de quatre ou cinq mots, la traduction française s'impose [...].

Après ce long détour visant à mettre en exergue les traits défini-  
toires de la formule, nous aborderons dans notre deuxième partie le  
cas particulier de la formule *Que sea ley*.

## Analyse de cas : *Que sea ley* (Que cela devienne loi)

### Le contexte historique et social

En juin 2018, le projet de loi de dépénalisation de l'avortement est  
présenté en Argentine<sup>10</sup>. Il s'agit de la huitième tentative depuis 2005,  
mais cette fois-ci, la mobilisation populaire atteint une participation  
record.

L'origine de ce projet est l'initiative présentée par la *Campaña  
Nacional por el Derecho al Aborto Legal, Seguro y Gratuito* [Campagne  
nationale pour le droit à l'avortement légal, sûr et gratuit], un collectif  
réunissant plus de sept-cents organisations sociales : organismes dé-  
fenseurs des droits humains, organisations académiques, scientifiques,  
religieuses, culturelles, artistiques, syndicales et politiques<sup>11</sup>.

10. Actuellement, les seuls cas autorisés sont les cas de viol et ceux où il existe un  
risque vital pour la mère.

11. Depuis la réforme de la constitution en 1994, les citoyens ont le droit de proposer  
à la Chambre des députés des projets de loi répondant à un certain nombre de cri-  
tères et respectant certaines restrictions (par exemple, le domaine pénal est exclu  
de ce cadre, tout comme les demandes de réforme de la constitution, les traités  
internationaux ou les questions liées au budget). Ce droit s'appelle « *derecho de  
iniciativa popular* » [droit d'initiative populaire]. La question proposée doit être  
traitée dans un délai de douze mois maximum.

Lors de la présentation du projet, de très nombreuses personnalités ont pris la parole au Parlement pour essayer de convaincre les députés et d'orienter leur vote. Pour les défenseurs du projet, celui-ci constitue la réponse nécessaire et urgente à une triste réalité : de très nombreuses femmes meurent en Argentine, victimes d'avortements clandestins pratiqués dans des conditions sanitaires déficientes.

Lors des discussions à la Chambre des députés, qui ont duré plus de vingt heures les 13 et 14 juin 2018, la mobilisation devant le Congrès et dans les rues de Buenos Aires a dépassé le million de personnes. De très nombreux cortèges ont défilé dans les villes de province et des manifestations ont eu lieu devant les ambassades et consulats argentins à l'étranger.

Le vert étant la couleur des partisans du projet de légalisation de l'avortement<sup>12</sup>, cette forte mobilisation a été appelée « *marea verde* » [la marée verte]. Même le festival de Cannes a connu le phénomène lors de la présentation du film en 2019, car de nombreux acteurs et actrices ont monté les marches portant le foulard vert.

Le scrutin final a donné 129 votes pour et 125 contre, mais lors du passage à la Chambre des sénateurs, le 8 août 2018, le projet a été refusé sans proposition de loi alternative. Malgré la déception des défenseurs du projet, ils considèrent que l'approbation du projet de loi n'est qu'une question de temps.

Au-delà du phénomène de société, les aspects linguistiques en jeu dans cette campagne ont attiré toute notre attention.

## L'étude de la formule elle-même<sup>13</sup>

Lorsque nous avons commencé à nous intéresser à la formule *Que sea ley*, nous avons l'hypothèse qu'il s'agissait d'une sorte de formule juridique à inclure nécessairement dans le texte d'un projet de loi. Or ce n'est pas le cas. Le texte de la Constitution indique simplement :

12. Plus précisément, les partisans de la légalisation de l'avortement portent un foulard vert attaché à leur cou, à leur poignet ou, comme c'est très souvent le cas chez les jeunes, à leur sac à dos.

13. Je tiens à remercier Sofía Amoia, Fernando Palacios, Cristina Pereyra et Marta Waldegaray pour leurs commentaires et éclaircissements concernant ces aspects.

Art. 84.- En la sanción de las leyes se usará de esta fórmula : *El Senado y Cámara de Diputados de la Nación Argentina, reunidos en Congreso, ... decretan o sancionan con fuerza de ley.*

[lors de la sanction d'une loi, on utilisera la formule suivante : *Le Sénat et la Chambre des Députés de la Nation Argentine, réunis... décrètent ou sanctionnent avec force de loi.*] (notre traduction)

La formule en tant que telle n'existait pas avant le mouvement en question. L'utilisation de *Que sea ley* est donc très probablement le résultat d'une troncation de discours, dans le but d'obtenir une formulation brève, précise et percutante, facile à scander lors d'une manifestation, restant facilement dans la mémoire du public et incitant à l'action.

Qu'il s'agisse d'énoncés défendant le point de vue des défenseurs du projet :

*Es importante / necesario / fundamental que el aborto sea ley* [Il est important / nécessaire / fondamental que l'avortement devienne une loi / soit légal]

ou des mesures à mettre en place pour continuer le combat :

*Haremos lo necesario / Seguiremos luchando hasta que sea ley* [Nous ferons le nécessaire / Nous continuerons le combat jusqu'à ce que cela devienne (une) loi]

les constructions en jeu exigent la présence du subjonctif<sup>14</sup>. La formule se situe donc dans le domaine du désir, de la volonté d'obtenir un résultat. Elle serait ainsi à classer parmi les petites phrases impératives ou directives.

Dans le cas d'un mouvement ayant suscité une telle ampleur, on aurait pu s'attendre à des slogans / mots d'ordre plus directs ou plus agressifs. La formule « *Aborto legal ya* » [Avortement légal tout de suite] a été également utilisée, mais à une moindre mesure.

Suite au refus du projet de loi par le Sénat, il est devenu fréquent de rencontrer la variante « *será ley* » [ça deviendra loi], avec le verbe

---

14. Il est important de préciser que le mode impératif en espagnol présente des formes spécifiques uniquement pour la deuxième personne (au singulier et au pluriel). Pour les autres personnes et pour toutes les formes de l'impératif négatif, on utilise des formes du subjonctif présent.

au futur pour souligner la détermination du collectif à continuer la lutte<sup>15</sup>. Ce temps verbal peut effectivement prendre une valeur d'ordre, de mandat dans certains contextes.

L'autre aspect qu'il nous semble opportun de mettre en valeur est la conviction profonde qui se dégage de la formule étudiée concernant le rôle à jouer par la loi : celle-ci s'avère être le (seul) cadre adapté pour faire évoluer la situation<sup>16</sup>.

Contrairement à la tendance dominante dans la deuxième moitié du vingtième siècle, selon laquelle les mouvements de gauche (dont les groupes féministes) considéraient qu'un changement social devait nécessairement passer par une révolution – le but affiché étant d'éliminer les institutions qui opprimaient les personnes –, le vingt-et-unième siècle connaît un changement de perspective important. En effet, les mouvements de protestation actuels cherchent à utiliser stratégiquement la loi pour changer les conditions sociales du groupe concerné. Ce changement dans l'histoire récente est particulièrement visible dans le cas des mouvements progressistes latino-américains, qui associent clairement changement légal et changement social. L'objectif recherché est de faire reconnaître les injustices comme telles par la loi, et de transformer en loi ce qui est considéré comme juste. Ainsi, le droit n'est plus vu comme un « ennemi du peuple » mais comme l'instrument qui permet, au contraire, de faire évoluer une situation.

## À titre de conclusion

Le cas que nous venons d'analyser répond clairement à tous les critères développés par Krieg-Planque (2009) pour caractériser les formules. D'une part, *Que sea ley* présente effectivement un caractère figé, bien qu'il en existe des variantes, par exemple la forme avec le verbe au futur de l'indicatif : *Será ley*. D'autre part, elle constitue sans aucun doute un référent social : actuellement, l'utilisation de cette formule devant des interlocuteurs argentins est automatiquement interprétée comme une prise de position explicite en faveur de l'avortement légal. Il est à noter que d'autres demandes apparues à peu près à la même

15. Comme dans le titre de l'article de Claudia Piñeiro, écrivaine qui défend le mouvement : « *La ley será ley porque ya lo es* ». [La loi deviendra loi car elle l'est déjà].

16. À ce sujet, cf. l'analyse très complète et historiquement étayée de Dávila (2018).

période (par exemple : celles des défenseurs de la légalisation de la marihuana) n'ont jamais utilisé *Que sea ley*.

Le caractère polémique de la formule est également clair : malgré la forme verbale au subjonctif suggérant la volonté / le désir d'atteindre l'objectif, la formule est devenue une sorte de cri de guerre, utilisé non seulement dans le cadre des manifestations dans la rue, mais également lors de remises de prix, manifestations artistiques, émissions de télé et de radio...

Enfin, sa concision est remarquable : juste trois mots, tous très courts. *Que sea ley* est donc devenue le pendant parfait du long slogan de la campagne :

#Educación Sexual para Decidir,

#Anticonceptivos para no abortar,

#Aborto legal para no morir.

[Éducation sexuelle pour décider / Contraceptifs pour ne pas avorter /  
Avortement légal pour ne pas mourir]

Le caractère prescriptif cité par Le Séac'h (2015) est également présent, car la formule incite indirectement à poursuivre l'action en vue d'obtenir le résultat recherché : faire voter la loi. Elle fait clairement partie des *petites phrases* impératives ou directives.

## Références bibliographiques

- Anscombre, J.-C., 2011, « Figement, idiomatité et matrices lexicales », in Anscombre, J.-C. et Mejri, S. (dir.), *Le figement linguistique. La parole entravée*, Paris : Champion, 17-40.
- Bonhomme, M. et Horak, A., 2009, « Stratégies rhétorico-pragmatiques de l'euphémisme dans le discours publicitaire », *Synergies*, n° spécial, 51-59.
- Dávila, M.X., 2018, « Que sea ley », *Dejusticia* (Derecho-Justicia-Sociedad), 23/8/2018, [en ligne] <https://mdaviladejusticia.org>
- DAWN, 2018, « El movimiento feminista haciendo historia : la lucha por el aborto legal en Argentina », 21/6/2018, [en ligne] <https://dawnnet.org>  
Development Alternatives with Women for a New era
- Fiala, P. et Ebel, M., 1983, *Sous le consensus, la xénophobie. Paroles, arguments, contextes (1969-1981)*, Lausanne : Institut de Science politique, Mémoires et documents.
- Faye, J.-P., 1972, *Théorie du récit. Introduction aux « langages totalitaires »*, Paris : Hermann, Collection Savoirs.
- Krieg-Planque, A., 2009, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.
- Krieg-Planque, A., 2011, « Fórmulas e lugares discursivos : propostas para a análise do discurso político » (Interview traduite en portugais par P. Schepens), in Motta, A.R. et Salgado, L. (dir.), *Fórmulas discursivas*, São Paulo : Contexto, 11-37.
- Le Séac'h, M., 2015, *La petite phrase*, Paris : Eyrolles.
- Maingueneau, D., 1991, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris : Hachette Supérieur.
- Maingueneau, D., 1992, « Le tour ethnolinguistique de l'analyse du discours », *Langages*, 105, 114-125.
- Maingueneau, D., 2005, « L'analyse des discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, 9, mai 2005, 64-75, [en ligne] <https://www.marges-linguistiques.com>
- Montoro del Arco, E., 2011, « Locutions à cases vides, locutions à cases libres et phénomènes apparentés », in Anscombre, J.-C. et Mejri, S. (dir.), *Le figement linguistique. La parole entravée*, Paris : Champion, 249-266.
- Motta, A.R. et Salgado, L. (dir.), 2011, *Fórmulas discursivas*, São Paulo : Contexto.
- Piñeiro, C., 2018, « La ley será porque ya es », *El País*, 12/8/2018.

Riegel, M., 1987, « « Qui dort dîne » ou le pivot implicatif dans les énoncés parémiques », in Riegel, M. et Tamba, I. (dir.), *L'implication dans les langues naturelles et dans les langages artificiels*, Paris : Klincksieck, 85-99.

[www.congreso.gob.ar](http://www.congreso.gob.ar), Page officielle du Parlement argentin (consultée le 28/12/2019).

[www.abortolegal.com.ar](http://www.abortolegal.com.ar), Page officielle de la *Campaña Nacional por el Derecho al Aborto Legal, Seguro y Gratuito* [Campagne Nationale pour le Droit à l'Avortement Légal, Sûr et Gratuit] (consultée le 28/12/2019).

## Dictionnaires

*Le Petit Robert de la langue française*, Paris : Le Robert, 2016.

*Larousse en ligne*, [en ligne] <https://www.larousse.fr>

*Portail lexical en ligne*, CNRTL, Centre National de Recherches Textuelles et Lexicales, [en ligne] <https://www.cnrtl.fr>